



La bio et ses différents labels et marques

Nature et progrès, marque AB, label bio européen,..., la bio est aujourd'hui identifiée par plusieurs labels et marques apparus au fil de l'histoire du mouvement de l'agriculture biologique. Cette variété entraîne parfois confusion et manque de clarté pour le consommateur. En vente directe, le producteur peut saisir l'opportunité de communiquer sur son choix de certification. Voici de quoi y voir un peu plus clair.

Label	Description générale	Membres - Pays	Remarques - Analyses
	<p>La théorisation de la bio débute dans les années 1920 avec la remise en cause des systèmes agricoles conventionnels de l'époque. En 1924, Rudolf Steiner énonce lors d'une conférence sa conception de l'agriculture s'appuyant sur une vision élargie de la vie et de l'écosystème (cf. BLE BERRI 58). C'est la naissance du courant biodynamique qui débouchera, en 1936, sur la mise en place d'un cahier des charges et de la marque Demeter.</p> <p>Pour être labellisé Demeter il y a obligation ou de pratiquer l'Agriculture Biologique depuis 5 ans minimum. Le cahier des charges est distinct de celui du règlement européen AB mais un producteur peut être certifié pour ces deux cahiers des charges.</p> <p>http://www.demeter.fr/professionnels/cahiers-des-charges/</p>	<p>Répandu dans 60 villages à travers le monde.</p> <p>En France : 700 fermes certifiées Demeter, parmi eux beaucoup de vigneron.</p>	<p>Référence en biodynamie.</p> <p>Marque très organisée d'une bonne renommée, surtout dans le monde de la viticulture et les magasins bio.</p> <p>Mais reste peu connue par le grand public</p>
	<p>Marque collective inscrit sur les étiquettes des productions. Créée en 1964, elle est engagée dans l'agroécologie.</p> <p>La marque Nature et Progrès certifie selon un cahier des charges qui lui est propre, indépendamment de la réglementation européenne. L'élaboration du cahier des charges et la certification sont dites participatives et impliquent des adhérents professionnels et consommateurs : les membres font des visites entre eux, si possible par couple : un paysan, un consommateur. La marque se rapproche d'Ehkoletiboa d'un point de vue organisation.</p> <p>La marque va plus loin que le sigle biologique, notamment en élevage, dans la transformation...avec 15 lois, par produit.</p>	<p>350 membres, marque qui exerce en France et est organisée en territoire.</p> <p>Les « anciens » magasins bio acceptent les produits « Nature et Progrès », même s'ils n'ont pas le label biologique.</p>	<p>Réglementation de bonne réputation, référente pour les autres mouvements.</p> <p>Difficulté d'aujourd'hui = peu de membres, répandu dans un grand territoire.</p> <p>La puissance économique du label « Bio » étouffe le développement de « nature&progrès » (malheureusement..).</p>



Label	Description générale	Membres - Pays	Remarques - Analyses
 	<p>Label biologique de la France jusqu'en 2009. De nos jours, sigle AB = sigle européen.</p> <p>Le logo européen « agriculture biologique » doit être apposé sur tous les produits labellisés Agriculture Biologique.</p> <p>L'affichage de la marque AB (propriété du Ministère de l'agriculture) est facultatif mais autorisé en complément du label européen, car mieux identifiée par le consommateur. Son utilisation est cadrée par l'agence bio.</p>	<p>Actuellement : 36 000 fermes écologiques en France, 6 000 en Nouvelle-Aquitaine, 300 en Iparralde.</p>	<p>Bio label d'Europe. Développement important ces dernières années (+15%/an).</p> <p>2 questions ou débats : en 2009, la réglementation du logo AB a changé, devenant ainsi réglementation européenne, mais les consommateurs ont reçu très peu d'informations. De mon point de vue, cela a été presque un « mensonge » demandé par le « marketing ». Surtout en élevage, où la réglementation s'est affaiblie. C'est également pour cela que nous avons eu envie de créer l'identification « EHKO » !</p>
	<p>En 2009, l'alignement du label français AB sur le label européen provoque un mécontentement chez des producteurs, distributeurs et consommateurs. La marque collective « Bio cohérence » naît en 2010 de la concertation entre les membres d'Alternative Bio 2009 pour conserver les standard de qualité du bio qui existaient dans la marque AB.</p> <p>Le contrôle de la marque Bio cohérence est réalisé au même moment que le contrôle pour le label européen (en France, la certification est faite par des entreprises privées : Ecocert, Bureauveritas, Certipaq, Agrocert,...).</p> <p>La marque Bio cohérence complète le règlement bio européen avec un cahier des charges plus restrictif (120€/an, payé par l'agriculteur ou l'entreprise).</p>	<p>Les réseaux pionniers : FNAB (« syndicat » des paysans bio de France), les magasins Biocoop, Bioconsommation (consommateurs), Biobreizh, Biobourgogne, collectif du Pays Basque (bai, gu...).</p> <p>Environ 300 membres (j'ai pas trouvé le dernier chiffre).</p>	<p>Un label plus cohérent, mieux attaché aux pratiques et envies de la ferme. De grandes difficultés à avoir plus de membres : les consommateurs connaissent seulement le sigle de l'agriculture biologique, il a une bonne réputation (pourquoi rajouter quelque chose?).</p> <p>Au sein de l'association Biocohérence, on retrouve les magasins, notamment Biocoop : cela amène à se mélanger.. Au final, qu'est-ce Biocohérence : une marque collective, une sous-marque d'un magasin ?</p>
	<p>Les associations bio du Pays-Basque avaient entamé une réflexion en 2008, lorsque la réglementation bio de l'Europe était en plein changement. Le besoin d'un outil pour identifier une agriculture biologique, locale, solidaire, sociale était apparue, sur lesquels ils « avaient la main ».</p> <p>En 2014 se créait officiellement l'association EHKOlektiboa. Les objectifs sont le développement des échanges entre les agriculteurs du Pays-Basque, d'approfondir en groupe la voie de l'agroécologie ainsi que d'identifier et de définir notre bio locale : le logo EHKO fût créé avec cet objectif et n'apparaît pas sur l'étiquette. L'« identifiant EHKO » permet d'identifier la ferme et d'indiquer que les fermes dans leur totalité respectent les critères agro écologiques de la charte d'engagement.</p>	<p>Iparralde - Euskadi et la Navarre.</p> <p>Actuellement, 80 fermes avec l'identification EHKO, avec pour objectif le développement de ce nombre.</p> <p>Diverses productions de tous les territoires, la plupart en Iparralde et Gipuzkoa.</p>	<p>L'association se développe pas à pas.</p> <p>Les questions actuelles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à quel niveau remplacer « l'agroécologie » ? - comment bien travailler avec les associations bio et les conseillers ? - comment faire mieux connaître le logo EHKO ?